

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

du 4 Octobre 2000

Décret n° 2000-253/MFPRAPF/DGFP/DPME-SR
portant réintégration de mesdemoiselles **IPANDI
Julienne** et **AMBARA-ABANZA Nicole Patricia**,
monitrices sociales, dans les effectifs de la fonction
publique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de
la fonction publique ;

Vu le décret 94-91 du 17 mars 1994, portant radiation de certains agents de
Etat des effectifs de la fonction publique ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au
ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999, portant nomination des membres du
Gouvernement ;

Vu les arrêtés n° 1625/MTSS/DGFP/DGPCE du 11 mai 1991 et n°
526/MTSS/DGFP/DGPCE du 27 février 1991, portant intégration et
nomination des intéressées ;

DECRETE :



Alse

H

Article 1^{er} : Mesdemoiselles IPANDI (Julienne) matricule solde n° 143788D et AMBARA-ABANZA (Nicole Patricia) matricule solde n° 140311U, monitrices sociales, des cadres de la catégorie C, hiérarchie I, des services sociaux (service social), sont réintégrées dans les effectifs de la fonction publique.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date de radiation des intéressées et de la solde à compter du 1^{er} juillet 2000, sera ~~publié~~ publié au Journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 4 Octobre 2000


Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de
la promotion de la femme,


Jeanne DAMBENDZET

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,


Mathias DZON

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DPME	3
MFPRAPF/DAF/SST	3
DGB	3
DGCF	2
TOUS MINISTERS	25
INTERESSEES	2
DOSSIER	6
SGG/BC	2

